

## Intervention de Gaston Thorn (14 février 1984)

**Légende:** Le 14 février 1984, Gaston Thorn, président de la Commission européenne, réaffirme son soutien à la mise en place d'une future Union européenne.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. Février 1984, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

**Copyright:** (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/intervention\\_de\\_gaston\\_thorn\\_14\\_fevrier\\_1984-fr-63596ad8-46cb-4195-ab7c-44e98462a8ac.html](http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_gaston_thorn_14_fevrier_1984-fr-63596ad8-46cb-4195-ab7c-44e98462a8ac.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/10/2012

## Intervention de Gaston Thorn (14 février 1984)

[...]

Certes, Monsieur le Président, l'appui à votre initiative politique, le partage des conceptions qui sont les vôtres, n'impliquent pas pour autant l'approbation totale et l'approbation inconditionnelle de chacune des dispositions qui figurent dans votre projet de traité.

Mon collègue Andriessen et moi-même n'avons pas manqué en septembre dernier, dans cette même salle, de vous indiquer, avec la franchise que nous devons au Parlement, les quelques points sur lesquels l'appréciation de la Commission différait de la vôtre. Et, personnellement, je partage certains des regrets aujourd'hui formulés, notamment par M. Pfennig.

Les travaux, qui ont conduit de la résolution de septembre à l'avant-projet de traité d'aujourd'hui, ont parfois tenu compte des remarques de la Commission et, sur ces points, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Parfois aussi cependant, les réserves formulées par la Commission en septembre demeurent aujourd'hui encore valables. C'est le cas notamment - et je ne citerai que cet exemple - en ce qui concerne les dispositions qui tolèrent, bien que la limitant, la possibilité pour un État membre d'invoquer un intérêt vital pour s'opposer à la prise de décision.

Je ne vais pas maintenant rappeler toutes les considérations que j'ai longuement développées devant vous sur ce point en septembre, mais je tiens à répéter avec force qu'une consécration de votre part, une consécration même limitée, même endiguée, de la possibilité d'invoquer un intérêt vital pour empêcher la prise de décision est une concession à mes yeux injustifiée à une pratique pernicieuse que Parlement et Commission ensemble ont toujours condamnée jusqu'à ce jour.

Néanmoins, Monsieur le Président, votre traité est sans aucun doute un bon traité, un bon projet de traité.

Ce n'est pas sans satisfaction que la Commission reconnaît dans ce traité les lignes de force et les structures essentielles qui figurent dans son rapport de 1975 sur l'Union européenne.

Et ce n'est pas sans plaisir que je retrouve une convergence fondamentale avec mes conceptions personnelles.

Vous avez eu raison, je pense, de ne plus vous contenter de la méthode qu'on a si souvent nommée la méthode des « petits pas ». Cette méthode qui consiste à accroître et à améliorer le rôle du Parlement tout en demeurant strictement dans le cadre institutionnel fixé par les traités. Cela a certes donné des résultats utiles en son temps. Mais elle paraît avoir désormais épuisé ses possibilités. En effet, si notre Commission a toujours été prête à s'associer à toute amélioration des relations institutionnelles compatible avec les traités, le Conseil semble maintenant ne plus vouloir ou ne plus pouvoir s'engager davantage, à défaut de dispositions juridiques vraiment contraignantes.

Vous avez donc eu raison de ne pas faire appel non plus aux États pour établir en détail la Constitution de l'Union européenne, mais de prendre les devants et de la définir vous-même dans un projet de traité en bonne et due forme.

En faisant ainsi, vous avez démontré que le débat entre représentants du peuple et entre forces politiques transnationales peut être plus fructueux que la négociation entre représentants de gouvernements. Je crois que c'était essentiel.

Vous avez eu raison également dans le choix du moment puisque, après environ trois ans de travaux, votre projet aboutit au moment même où l'échec d'Athènes nous fait ressentir encore davantage le besoin et la nécessité absolue d'une nouvelle ambition pour l'Europe.

Je dois reconnaître que vous avez été, hélas, de bons prophètes.

Enfin, vous avez eu raison, tout en procédant d'une vision ambitieuse, de vous garder de tomber dans l'irréalisme et de faire table rase de l'acquis.

Il est aujourd'hui, je pense, parfaitement réaliste d'envisager que le Parlement partage avec le Conseil le pouvoir législatif. En effet, d'une part, un quart de siècle s'est déjà écoulé depuis le début de l'intégration européenne et, d'autre part, le Parlement possède à présent la pleine légitimité démocratique. Et cette démocratisation du processus législatif, vous avez réussi à la réaliser sans porter atteinte à son efficacité.

Il me paraît aussi parfaitement réaliste d'intégrer aujourd'hui la coopération politique dans le système institutionnel de l'Union. De même, il est normal d'attribuer à l'Union les seules compétences qu'elle peut exercer plus efficacement que les États et d'augmenter progressivement l'exercice de ces compétences pour réaliser une transition sans heurts.

L'acquis communautaire, vous l'avez respecté et même valorisé, notamment - je le reconnais et je le souligne - en ce qui concerne le rôle de la Commission. En reconnaissant à celle-ci un rôle prééminent dans l'initiative législative et en lui confiant la responsabilité de la gestion des actions communes, vous avez consacré la nature politique et le caractère irremplaçable de cette institution qui contribue largement à l'originalité de la construction communautaire.

Je le dis comme je le pense: ceux qui, à l'aube de cette nouvelle campagne électorale, prétendent vouloir à la fois relancer la construction européenne et en même temps réduire la Commission à un rôle technique et administratif, sont ceux qui n'ont pas tiré les leçons de l'histoire contemporaine et des 25 ans d'expérience communautaire - puisqu'ils veulent en réalité transformer la Communauté en une institution de type intergouvernemental. La négation du rôle politique attribué par les traités à la Commission est la négation même de la nature de la Communauté...

Bientôt s'ouvrira la campagne électorale dont votre projet de traité constituera, je le pense, la pièce maîtresse. Et puis, le Parlement nouvellement élu devra faire en sorte que le traité soit approuvé par les États. Ce sera là l'heure de vérité, ce sera là la phase la plus difficile.

Ainsi, vous vous êtes engagé dans un combat difficile pour l'avenir de l'Europe. Je puis vous assurer que la Commission ne cessera d'être votre alliée dans ce combat.

La Commission compte à son tour sur votre appui dans le combat que, quant à elle, elle doit mener jour après jour pour maintenir en vie et rendre son souffle à notre Communauté gravement malade.

Monsieur le Président, c'est là un combat souvent ingrat, mais ce combat n'est pas moins important, croyez-le. L'avènement, que nous voulons prochain, d'une Union européenne fondée sur un nouveau traité ne saurait servir de prétexte ou d'alibi pour négliger de faire face aux nécessités immédiates, aux réalités quotidiennes.

La Communauté actuelle doit être relancée sans délai si vous voulez qu'elle soit encore vivante au grand rendez-vous que vous lui fixez aujourd'hui.

A cette fin, il faut procéder simultanément à deux opérations :

- adapter l'acquis communautaire, essentiellement par la réforme de la PAC et la restauration de la paix budgétaire;

- et puis, engager l'Europe des traités dans une nouvelle phase de développement, notamment par son élargissement, par la création d'un espace économique et industriel européen et en la dotant de ressources suffisantes à cet effet.

Mais pour que nos progrès ne soient pas éphémères mais durables, nous devons aussi et surtout retrouver les

chemins de l'orthodoxie institutionnelle, restaurer la capacité de décider et surtout de décider en temps utile, ce qui fait plus que jamais défaut à la Communauté. Nous devons rétablir l'efficacité d'un mécanisme décisionnel trop longtemps dénaturé par la pratique de l'unanimité.

Nous sommes donc engagés dans un double combat : maintenir vivante et viable notre Communauté et préparer sa mutation en une véritable Union européenne.

Il ne s'agit point de tâches contradictoires, ni de tâches indépendantes, il s'agit, en réalité, de deux moments d'un seul et unique combat.

Dans ce combat, Monsieur le Président, le Parlement et la Commission, par les rôles qui leur sont propres et surtout par les intérêts qu'ils représentent, ne peuvent être que des alliés naturels.

Car le Parlement représente les peuples européens, et les peuples européens - et tous les sondages d'opinion le prouvent - veulent, avec une impatience croissante, l'intégration de l'Europe.

Quant à la Commission, elle est une institution indépendante des États membres et a pour rôle de dégager, d'interpréter et de faire prévaloir l'intérêt commun.

Je crois donc, Mesdames et Messieurs, que, fondée sur cette complémentarité des tâches de nos deux institutions, la conjugaison de nos efforts constitue le meilleur gage pour l'avenir immédiat de l'Europe.

Je vous souhaite donc, et je vous souhaite par la même occasion, bon courage, bonne campagne et bon succès.